



CARITAS Schweiz
Suisse
Svizzera
Svizra



Référence : EuropeAid/156669/DD/ACT/HT

Termes de référence (TdR) pour le recrutement d'un prestataire de services pour la réalisation de l'évaluation intermédiaire de l'action.

Projet de renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations vulnérables du bassin versant Port-de-Paix/Port-Margot, communes de Port-de-Paix, Anse-à-Fôleur, Saint-Louis-du-Nord

Financement : 11eme Fonds européen de développement

**Consortium Caritas Suisse/GADEL/GIRADEL
Novembre 2020**

Calendrier prévu

<u>Référence de l'Appel d'Offre</u>	<i>EuropeAid/156669/DD/ACT/HT</i>
Publication de l'AO	11 décembre 2020
Date limite de réception des offres et ouverture des plis	10 Janvier 2021
Évaluation des offres	15 Janvier 2021
Attribution de contrat	18 Janvier 2021
Démarrage de l'exécution du contrat	20 Janvier 2021

1. Contexte de la prestation

Le projet de « **Renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des populations vulnérables du bassin versant Port-de-Paix/Port-Margot, communes de Port-de-Paix, Saint-Louis-du-Nord et Anse-à-Fôleur,** » est le produit d'un consortium entre Caritas Suisse et deux organisations locales, Groupe pour l'Inclusion, la Recherche et l'Appui au Développement d'Haïti (GIRADEL HAITI) et Groupe d'Appui au Développement Local (GADEL). Ce projet est issu du Programme Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PMSAN) visant les populations les plus vulnérables. L'objectif général de ce projet est de « *Contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en accroissant la résilience des populations rurales vulnérables vivant dans la zone du projet à travers une approche intégrée « bassin versant »*. En vue d'atteindre cet objectif global, le projet entend poursuivre les deux objectifs spécifiques suivants :

OS1 : Améliorer la Gouvernance dans le domaine de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) à travers le renforcement institutionnel des Autorités Locales (AL), des Bureaux Agricoles Communaux (BAC), des services déconcentrés du Ministère de l'Environnement, des Observatoires SAN, des Comités Locaux de Protection Civile (CLPC), des organisations de producteurs, de transformateurs, d'éleveurs et de femmes pour une meilleure gestion des bassins versants.

OS2 : Renforcer l'accessibilité et la disponibilité alimentaire auprès des populations les plus vulnérables dans la zone d'interventions et augmenter leur résilience aux chocs.

Le projet est mis en œuvre dans 6 sections communales des trois communes suscitées : 1ère et 2ème sections communales Baudin et La Pointe de la commune de Port-de-Paix ; 1ère et 3ème section communale Bas Sainte Anne et Côte-de-Fer dans la commune d'Anse-à-Fôleur et 1ère et 4ème sections communales Rivière des Nègres et Rivière des Barres de la commune de Saint-Louis-du-Nord.

Résultats et activités prévues

R1. La Gouvernance dans le domaine de la SAN est améliorée à travers le renforcement des capacités technique et opérationnelles des AL, des BAC, des services déconcentrés du Ministère de l'Environnement, des Observatoires SAN, des Comités locaux de Protection Civile (CLPC), des organisations de producteurs, de transformateurs, d'éleveurs et de femmes.

A1. Gouvernance SAN : Elaboration d'une ligne de base. Renforcement structurel Marie/CCPC, BAC/CNSA. Gestion des bassins versants et mise en place des comités. Constitution et renforcement des comités de gestion des Bassins Versants (BV). Diagnostic et suivi des micros BV sélectionnés. Formation des cadres locaux en aménagement de BV. Sensibilisation sur la SAN. Formation pour les BAC, Bureau MAST, les Organisations de la Société Civile (OSC), les AL et CLPC sur la SAN. Formation sur la SAN et l'approche de " l'Ecole Bleue" dans 15 écoles.

R2. L'accessibilité, la disponibilité alimentaire, et la qualité nutritionnelle à travers la diversification, l'amélioration de la productivité et des productions agricoles (végétales et animales) sont augmentées.

A2. Accessibilité, Disponibilité Alimentaire et qualité nutritionnelle : approvisionnement et renforcement des capacités des agriculteurs pour la production de semences et boutures de qualité. Introduction de variétés climato-résilientes. Renforcement des activités de stockage et de commercialisation des semences à l'intérieur des Mutuelles de Solidarité (MUSO). Introduction de races améliorées (caprins, volailles), vaccination du cheptel.

R3. La situation des ménages vulnérables avec des enfants en Malnutrition Aigüe (MA) est améliorée grâce à des mécanismes de protection sociale.

A3. Protection Sociale : récupération de registres des enfants MA dans les Centres de Santé, le SIMAST, le PROCSIMAST et auprès des partenaires du Lot 2. Formation pour des ménages avec enfants en situation de Malnutrition Aiguë de moins de 5 ans. Mise en réseau des commerçantes de produits agricoles locaux avec les ménages à enfants malnutris de moins de 5 ans. Appui à l'organisation, accompagnement, formation pour la distribution des coupons alimentaires pour l'achat des produits locaux (produits secs, frais) et transformés (confiture, gelée, mamba, farine) au bénéfice des ménages avec enfants en situation de Malnutrition Aiguë et moins de 5 ans. Soutien à l'alimentation infantile dans les écoles.

R4. La résilience des populations les plus vulnérables est augmentée par une amélioration des moyens d'existence et de la gestion des risques. R5. La protection et la gestion des sous bassins sont améliorées.

A4. Moyens d'existence et résilience : Renforcement du système agroforestier à base de café et cacao protégeant les BV (mise en terre de plantules de café et de cacao, matériels pour émondage, nettoyage, amélioration de la productivité, Stockage, conservation, transformation, conditionnement. Réhabilitation des voies de pénétration pour écoulement des produits agricoles (transporteurs, flux). Aménagement des espaces de ventes des produits agricoles (marchés agricoles) : conditions hygiéniques, travaux d'aménagement et/ou construction, disponibilité de l'eau, latrines écologiques. Amélioration des conditions d'hygiène et renforcement de l'accessibilité à l'eau dans 15 écoles.

R5. La protection et la gestion des sous bassins sont améliorées.

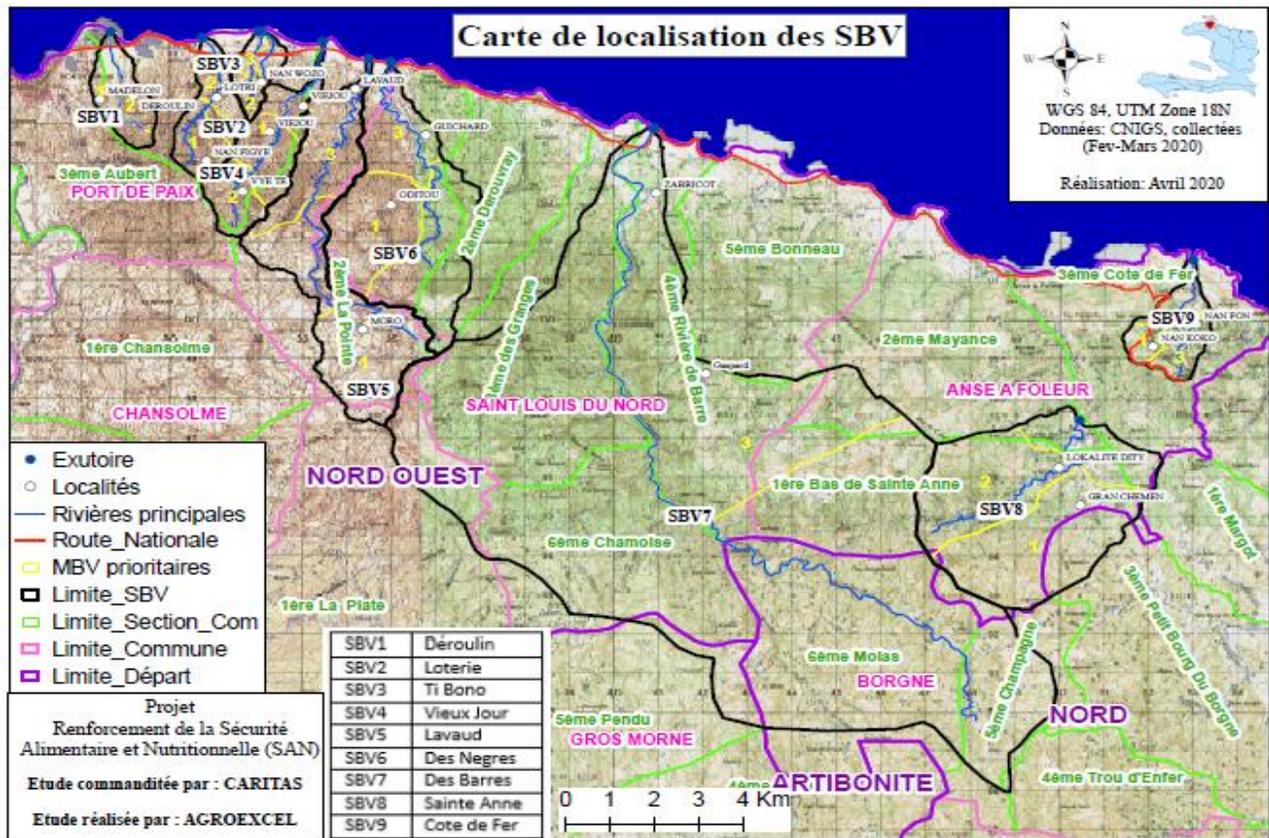
A5. Protection et gestion des micros bassins : construction des structures mécaniques (micro retenues, seuils,) et biologiques (ananas, moringa, fruitiers et forestiers). Amélioration de terres incultes et improductives par la technique Terra Preta. Conservation de sols/Aménagement Parcelaire (Approche incitative de filets sociaux)

Présentation de la zone du projet

Le projet intervient dans neuf (9) sous bassins du grand bassin versant de Port de Paix-Port / Margot (voir la carte ci-dessous). Les sous bassins versants Déroulin, Loterie, Ti Bono/Two Man Na, Vieux Jour, Lavaud sont situés dans la commune de Port-de-Paix au niveau de la 1ère section de Baudin et de la 2ème section Lapointe. Les sous bassins de la rivière des Nègres et des Barres se trouvent dans la commune de Saint Louis du Nord dans la 1ère et 4ème section des rivières des Nègres et des Barres. Enfin les sous bassin versant Bas Sainte Anne et Cotes de Fer sont situés dans la commune d'Anse à Fôleur au niveau de la 1ère et de la 3ème section Bas St Anne et Cotes

de Fer. Le tableau ainsi que la carte ci-dessous donnent la localisation géographique des sous bassins, leur superficie.

Communes	Sections	Sous bassins	Superficie (ha)
Port de Paix	1ere section Baudin	Déroulin	256.07
		Loterie	346.95
	2eme section La pointe	Ti Bono/Two Man Na	162.13
		Vieux Jour	531.5
Saint Louis du Nord	1ere section des Nègres	Des Nègres	1447.5
	4eme section des Barres	Des Barres	10958.1
	3eme section Cotes de Fer	Cotes de Fer	330.03
Total			17344.1



2. Objectifs de la prestation de service :

Les évaluations à mi-parcours visent à évaluer la pertinence continue d'une intervention et les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs prévus. Ils offrent l'occasion d'apporter des modifications pour assurer l'atteinte de ces objectifs pendant la durée de vie du projet.

L'objectif principal de l'évaluation intermédiaire est d'apporter, aux décideurs et à tous les acteurs impliqués, des informations en quantité suffisante pour pouvoir juger, en connaissance de cause, de la bonne exécution du projet (son efficacité et son efficience) et décider des changements nécessaires à apporter au projet (comme les objectifs, la durée, le financement, les systèmes de gestion, etc.).

De **manière spécifique**, l'évaluation externe intermédiaire vise à :

- i) Évaluer le niveau d'avancement en termes de résultats réels obtenus entre la période de référence et le mois de décembre 2020.
- ii) Collecter des données de base pour mettre à jour les indicateurs d'objectifs et de résultats du cadre logique.
- iii) Évaluer si le projet est en bonne voie d'atteindre les résultats finaux prévus du projet, décrire les facteurs influençant la tendance observée et faire des recommandations justifiées et objectives.
- iv) Analyser le cadre logique du projet et fournir des preuves solides de la révision des objectifs, indicateurs et résultats si nécessaires.
- v) Produire des recommandations pour les éventuelles modifications de stratégie et méthodologie du projet afin de faciliter une mise en œuvre efficace et un flux durable de résultats ; valoriser la réflexion critique interne et avec les partenaires.
- vi) Évaluer la bonne exécution du projet en termes d'efficience et d'efficacité ;
- vii) Évaluer pertinence du projet, et le soutien qu'il apporte, par rapport au cadre politique, au programme thématique et aux besoins des communautés bénéficiaires de l'intervention.
- viii) Évaluer les perspectives de durabilité des avantages - y compris ex. appropriation locale, impact sur l'environnement, amélioration des moyens d'existence, acceptabilité sociale, entre autres ;
- ix) Évaluer la gestion du projet, la coordination partenariale et dans quelle mesure elle facilite une mise en œuvre efficace et efficiente du projet ;
- x) Évaluer la participation des parties prenantes de la société civile, des décideurs, des autorités locales et des partenaires à la mise en œuvre du projet et évaluer le niveau de l'appropriation locale des approches prônées.
- xi) Fournir d'autres informations pertinentes du contexte pour mieux planifier les interventions et évaluer les résultats de l'intervention du projet.

3. Produits ou résultats attendus de la prestation :

A la fin de la mission l'évaluateur devra livrer un rapport d'évaluation contenant :

- Un résumé de la mission,
- Les activités évaluées,
- La description de la méthodologie utilisée,
- Les résultats principaux,

- Un cadre de résultats mis à jour avec les valeurs réelles à mi-parcours et (si nécessaire) les objectifs finaux révisés.
- L'ensemble de données finales et mises à jour sur les indicateurs quantitatifs
- Une proposition d'amélioration du modèle partenarial si nécessaire
- Les conclusions et les recommandations.

Le rapport final devra être soumis en format numérique et imprimé.

4. Profil du prestataire

- Le consultant / la firme doit être un consultant individuel ou groupe de consultant/ une firme nationale ou étrangère spécialisée légalement reconnue avec au moins 5 ans d'expériences dans l'évaluation de projet de coopération internationale ;
- Le consultant/la firme doit démontrer de l'expérience dans l'évaluation du projet sur la sécurité alimentaire, la gestion des bassins versants et le renforcement des capacités des organisations paysannes.
- Le consultant doit disposer d'un diplôme d'études supérieures en sciences sociales, agronomie, économie agricole ou économie ;
- La firme (Si applicable) doit soumettre les diplômes de ses membres répondants aux critères ci-dessus.
- Le consultant/ la firme doit prouver de la capacité de rédiger des documents techniques de hautes qualités et d'une maîtrise du créole.
- Le consultant/ la firme doit démontrer une bonne connaissance des programmes de développement et des problématiques de la sécurité alimentaire et des bassins versants en Haïti.

5. Durée de la prestation

La durée de la prestation ne doit pas dépasser 6 semaines allant de la date de la signature jusqu'à la soumission et la présentation du rapport final de la prestation.

6. Modalités de recrutement

Le prestataire sera recruté sur la base d'un Marché National (Appel d'offre national : AON) qui prendra notamment en compte son expertise et ses expériences dans le domaine, la qualité de proposition de l'expertise technique (les consultants), la méthodologie proposée pour la réalisation de la prestation de service, le calendrier proposé et la proposition financière. Et l'offre la mieux notée sera retenue pour le marché.

7. Soumission des offres :

L'offre de la firme/des consultants doit contenir :

- a) Une ***proposition technique*** présentant les points ci-dessus et tenant compte des différentes composantes :
 - Une lettre de soumission ;
 - Un chapitre sur la compréhension du mandat
 - La méthodologie proposée
 - Le chronogramme d'activité (ne dépassant pas 6 semaines)
 - Présentation et rôles des membres de l'équipe

- Un chapitre sur la formation des enquêteurs
 - CV du consultant ou les documents légaux et quitus de la firme ;
 - Trois (3) références professionnelles.
 - Toute documentation jugée pertinente par le prestataire de services pour justifier de sa capacité à délivrer un service de qualité ;
 - Des exemples de prestations réalisées dans ce domaine
- b) Une *Offre financière* soumise en **Gourdes (HTG)** conformément au tableau indicatif des coûts (Annexe II) prenant tous les coûts relatifs à la réalisation de la prestation. Toute question liée à la logistique (en particulier son transport sur le terrain) sera à la charge du prestataire de service. En conséquence, il est responsable de tout accident susceptible de lui arriver dans le cadre de sa mission.

8. Cas de rejet des offres

Les offres pourront être rejetées pour les causes suivantes, la liste ci-dessous n'étant pas limitative :

- Si le dossier du soumissionnaire n'est pas complet.
- S'il existe une preuve de collusion entre soumissionnaires.
- Si les offres financières ne sont comprises entre 5% supérieur et 10% inférieur au budget estimatif de base ou de référence.

Dépôts des offres

Les offres seront remises le 10 Janvier 2021 à 14h30 (heure locale) au plus tard au :

- Bureau de la Caritas Suisse au #22, Rue Lamothe Péguy Ville, Péition Ville, Haïti (WI) ou
- Bureau du consortium au 13, 1^{ère} ruelle Chalet, en face Sonlight, Port de Paix, Haïti, ou
- par email aux adresses suivantes : dpierre@caritas.ch en copiant jnelson@caritas.ch; wflorvil@caritas.ch; dbonhomme@caritas.ch; chefprojetgiradelht.rsan@gmail.com et chefprojetgadel.rsan@gmail.com.

Les offres arrivées en retard ne seront pas prises en considération.

NB: Toutes les demandes d'informations, de renseignements devront être adressées par email à dpierre@caritas.ch en copiant jnelson@caritas.ch; wflorvil@caritas.ch; dbonhomme@caritas.ch; chefprojetgiradelht.rsan@gmail.com et chefprojetgadel.rsan@gmail.com au plus tard cinq (5) jours avant la date limite de remise des dossiers.

En cas de besoin, Caritas Suisse pourra organiser une séance d'informations à laquelle seront invités tous les Consultants où l'on pourra faire ressortir de nouveaux addendas qui seront expédiés à tous les soumissionnaires. Ces addendas feront partie intégrante du dossier d'Appel d'Offres. Passé ce délai, aucune modification, réclamation, remarque, ou réserve de quelque nature que ce soit ne pourra être formulée au moment de l'ouverture des offres.

9. Ouverture et Evaluation des offres :

La séance d'ouverture sera effectuée par un Comité composé de cinq (5) membres (cadres du consortium Caritas Suisse/GADEL/GIRADEL et de l'administration centrale de Caritas Suisse). Et un procès-verbal (PV) sera élaboré en ce sens et signé par les membres dudit Comité.

L'évaluation des offres s'effectuera aussi directement par le commanditaire par un Comité de cinq (5) membres au moins et en deux étapes

a) L'évaluation des offres techniques :

- Les offres techniques seront évaluées sur la base du formulaire d'évaluation type joint en annexe I, suite à la vérification prouvant l'éligibilité du prestataire.
- Les offres techniques compteront 80 points sur 100.

b) L'évaluation des offres financières :

Les offres financières représenteront 20 points sur 100 qui seront cumulés à l'offre technique.

À l'issue de l'évaluation technique, les enveloppes contenant les offres financières qui n'ont pas été éliminées au cours de l'évaluation technique (c'est-à-dire celles qui ont atteint une note moyenne égale ou supérieure à 75% sont ouvertes et tous les exemplaires originaux de ces offres financières

sont paraphés par le président et le secrétaire du comité d'évaluation. Le comité d'évaluation s'assurera que l'offre financière satisfait à l'ensemble des conditions de forme. Si ce n'est pas le cas, elle peut être considérée comme irrecevable et rejetée. Tout rejet fondé sur ces motifs devra être dûment justifié dans le rapport d'évaluation. Le comité d'évaluation vérifie que les offres financières ne comportent pas d'éventuelles erreurs arithmétiques évidentes. Les erreurs arithmétiques évidentes éventuelles sont corrigées sans pénalité pour le soumissionnaire. Les enveloppes contenant les offres financières des soumissionnaires rejetés à l'issue de l'évaluation technique doivent rester scellées et être conservées. Elles doivent être archivées par le commanditaire avec les autres documents concernant l'appel d'offres. Le montant total du marché comprend les prix unitaires (y compris les frais généraux), la provision pour dépenses accessoires, les montants forfaitaires le cas échéant. Ce montant total est comparé au budget maximal disponible pour le marché.

Le comité d'évaluation procède ensuite à la comparaison financière des montants unitaires et forfaitaires des différentes offres financières. L'offre présentant les montants unitaires et forfaitaires les plus bas reçoit 100 points. Les autres offres se voient attribuer une note calculée selon l'équation suivante :

Note financière = (total des montants unitaires et forfaitaires les plus bas / total des montants unitaires et forfaitaires de l'offre en question) x 100. Lors de l'évaluation des offres financières, le comité d'évaluation compare uniquement le total des montants unitaires et forfaitaires

10. Signature du contrat et Modalités de paiements :

Après l'évaluation des offres, un procès-verbal sera élaboré par le Comité d'évaluation de cinq (5) membres (cadres du consortium Caritas Suisse/GADEL/GIRADEL, de l'administration centrale de Caritas Suisse), et le prestataire ayant obtenu l'adjudication sera informé avant la préparation du contrat pour la signature entre les deux parties. Un premier versement de 30 % comme avance de démarrage dans un délai de 5 jours ouvrables après la date de la dernière signature du contrat par les deux (2) parties sera versé au prestataire de service. Les autres versements seront effectués suivant un calendrier qui sera défini entre les deux parties par rapport à la soumission et validation des livrables. Les livrables seront définis en fonction de la méthodologie approuvée par le prestataire de service en accord avec le commanditaire. Par ailleurs, suivant les dispositions des articles 76 et suivants du décret du 29 septembre 2005 sur l'impôt sur le revenu, un acompte de deux pour cent (2%) sera prélevé par le commanditaire sur le montant total de la prestation pour verser à la DGI.

CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES (à titre indicatif)

L'annexe b12a du manuel Prag de l'union européenne sera utilisé pour évaluer les offres.

ANNEXE I : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES (à titre indicatif)

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 1		Nbre de points maximum	Soumissionnaires				
			1	2	3	4	5
Expertise du soumissionnaire							
1.1	Expérience du prestataire et/ou de son équipe proposée dans la réalisation des études similaires	20					
1.2	Pertinence : - des connaissances spécialisées (sur la base de l'équipe proposée) - de l'expérience de chacun des experts de son équipe dans la réalisation des études similaires	20					
Total 1ère partie		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique -- Formulaire 2		Nbre de points maximum	Soumissionnaires				
			1	2	3	4	5
Proposition de plan de travail et d'approche							
2.1	Dans quelle mesure le Soumissionnaire comprend-il bien la tâche ?	10					
2.2	La méthodologie/l'organisation proposée pour conduire les études est-elle appropriée ?	20					
2.3	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du mandat/chronogramme de réalisation ?	10					
Total 2ème partie		40					

ANNEXE II: TABLEAU DE COUTS (à compléter, signer et tamponner par le soumissionnaire)

Tableau des coûts : en HTG ou en USD					
Invitation à soumissionner pour les Services					
Description de l'activité/article		Unités	Total des unités	Coût Unitaire	Montant TOTAL
1.	Rémunération (15 points)				
1.1	Honoraires experts et autres personnels (une ligne pour chaque membre de l'équipe)				
1.2	Frais Administratif (si c'est nécessaire)				
2.	Autres Dépenses (5 points)				
2.1	Transport				
2.3	Logement/hébergement				
2.4	Reproduction documents et rapports				
2.5	Divers (à spécifier				
	TOTAL (40 points)				

TABLEAU CUMULATIF DES POINTS (à titre indicatif)

Soumissionnaires	Total points Formulaire 1 : Expertise technique sur 40	Total points Formulaire 2 : plan et approche sur 40	Total points Formulaire 3 : Offre financière sur 20	GRAND TOTAL des points sur 100
001				
002				
003				
004				
005				
Etc...				